

Compte rendu du conseil municipal du 10 mai 2021

Les membres du Conseil municipal de la Commune de LA CHAUSSEE SUR MARNE se sont réunis à 19H à la salle Communale à LA CHAUSSEE SUR MARNE sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Frédéric AGNUS, Stéphane AUBRY, André CASTAGNA, Didier CLEMENT, Thierry COPPIN, Jean-François DUGOIS, Mickaël GIBONI, Cécile PERRAUD, Stéphanie PERROUD, , Patricia SALERNO, Bruno SALERNO, Amélie TENDART.

Absents excusés :. Thomas DELACOURT, Jimmy LAMBERT, Luc PIERROT (procuration à Thierry COPPIN)

Le quorum étant atteint et après approbation du compte rendu de la séance du 16 avril 2021, M. le Maire déclare la séance ouverte. Conformément à l'article L.2121.15 du code des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'une ou un secrétaire de séance. Cécile PERRAUD accepte de remplir cette fonction.

- ✓ Les membres du conseil municipal ont décidé :
- A L'unanimité, de donner délégation au maire pour créer, modifier ou supprimer une régie.
- D'adhérer au groupement de commandes du SIEM pour la fourniture d'électricité.

**1 voix contre, 11 pour (+1 pouvoir).**

- ✓ Les élus ont commencé à s'inscrire sur le tableau pour le tour de garde des bureaux de vote du 20 et 27 juin 2021

Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe les conseillers que le bâtiment de l'ancienne poste avenue du Docteur Justin Jolly actuellement en vente, a déjà reçu plusieurs visites. Une contre-visite doit avoir lieu, donnant l'espoir d'une issue favorable. Les diagnostics obligatoires pour la vente ont été récemment réalisés.
- Monsieur le Maire informe le conseil que des discussions sont en cours avec la Présidente de L'association Familles Rurales et la directrice de la micro-crèche concernant le loyer du bâtiment. Il est nécessaire que le loyer soit réévalué, permettant ainsi de couvrir plus aisément les frais de rénovation à venir.
- Monsieur le Maire explique au conseil que la SCI le Relais nous a informés par lettre recommandée que des travaux de rénovation /de consolidation ont été entrepris au bâtiment qui fait l'objet d'une procédure de mise en sécurité. Messieurs BENA nous ont indiqué aussi réfléchir à l'hypothèse de démolir ledit bâtiment. Suite à quoi nous lui avons à notre tour envoyé un courrier en recommandé lui signifiant notre souhait de recevoir des justificatifs des travaux engagés et ceux à venir

M. le Maire clôt les débats, remercie les Conseillers Municipaux et lève la séance.

Mr Le Maire  
André CASTAGNA